



CCAMLR

Lundi, 7 mai 2012

COMM CIRC 12/57
SC CIRC 12/31

Mesures de conservation adoptées à la trentième réunion de la CCAMLR

À TOUS LES MEMBRES DE LA COMMISSION ET DU COMITÉ SCIENTIFIQUE

Conformément à l'Article IX.6 b) de la Convention, les Membres sont avisés qu'aucune objection n'a été reçue, et que de ce fait les mesures de conservation et résolutions adoptées à la trentième réunion de la CCAMLR et notifiées à tous les Membres le 9 novembre 2011 (COMM CIRC 11/102-SC CIRC 11/49) deviennent exécutoires pour tous les Membres le 7 mai 2012.

Tous les détails concernant les mesures et les réserves exprimées quant à leur application figurent dans la Liste officielle des mesures de conservation en vigueur 2010/11 (www.ccamlr.org/pu/ff_pubs/cm/11-12/toc.htm) et dans la section 12 du rapport de la trentième réunion de la CCAMLR (www.ccamlr.org/pu/ff_pubs/cr/11/toc.htm).

Andrew Wright
Secrétaire exécutif

Post PO Box 213, North Hobart, Tasmania 7002 Australia
Address 181 Macquarie Street, Hobart, Tasmania 7000 Australia

Web ccamlr.org
Email ccamlr@ccamlr.org

Telephone +61 3 6210 1111
Fax +61 3 6224 8744